

La fréquence de collecte des déchets ménagers de Cormeilles-en-Parisis et la Frette-sur-Seine évolue !

Pour contenir la hausse des coûts de collecte et des taxes imposées par l'Etat, la fréquence de collecte des déchets ménagers évolue !

A compter du 1^{er} juillet 2026, les déchets ménagers des habitants (bac gris) seront collectés une seule fois par semaine au lieu de deux.

La fréquence de collecte ne changera pas pour les habitats collectifs et les commerçants, ainsi que pour les autres flux de déchets (emballages et papiers, végétaux, encombrants).

Un service public financé par les ménages et taxé par l'Etat

La collecte et le traitement des déchets, assurée par le syndicat Azur, sont financés essentiellement par la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM), c'est-à-dire par l'impôt payé par les ménages.

Le traitement des déchets ménagers est soumis à la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP). Cette taxe est fixée par le gouvernement et augmente régulièrement. En 2019, la TGAP était de 3€ HT la tonne, contre 16 € HT la tonne en 2026. Cette hausse de la TGAP a un impact sur le budget du syndicat Azur. Entre 2019 et 2025, l'augmentation représente plus d'un million d'euros de plus par an pour financer ce service public essentiel aux habitants.

Maîtriser des coûts de collecte en augmentation

La collecte des bacs de déchets sur Cormeilles-en-Parisis et la Frette-sur-Seine est effectué par un prestataire, via un marché public.

Dans le cadre du nouveau marché de collecte des bacs sur ces communes, les offres reçues impliquaient une augmentation de 25% des coûts de collecte à périmètre constant, sans toucher aux fréquences de collecte. Ceci est dû aux hausses de carburants, aux frais de personnel, d'entretien des véhicules, etc. Le syndicat Azur a donc étudié différents scénarii pour limiter la hausse des coûts de collecte et ainsi, éviter d'augmenter la TEOM.

A l'instar de nombreuses villes françaises, le scénario retenu a été de réduire la fréquence de collecte des déchets ménagers de 2 passages à 1 passage par semaine, à l'exception de certains immeubles collectifs, commerces et administrations ; d'autant que les évolutions des consignes de tri et le compostage ont permis de réduire le volume de déchets ménagers résiduels du bac gris.

Des solutions pour réduire les déchets ménagers

Depuis le 1^{er} juin 2022, tous les emballages et tous les papiers se trient. Tous les emballages vides comme par exemple les barquettes en polystyrène, les pots de yaourt ou encore les films plastiques doivent être déposés dans le bac de tri jaune. Tous ces emballages, généralement volumineux, ne remplissent plus le bac gris des déchets ménagers résiduels.

Par ailleurs, des mesures ont été prises pour favoriser le compostage à domicile, sachant qu'un tiers des déchets ménagers est compostable. C'est le cas des épluchures, du marc de café, des coquilles d'œufs ou encore des fruits et légumes abîmés. Le syndicat Azur subventionne à plus de 80% le matériel de compostage pour accompagner les habitants dans leur démarche et réduire leurs déchets ménagers résiduels.

Ces évolutions permettent de réduire le volume des déchets ménagers résiduels produits par les habitants et ainsi de réduire la fréquence de collecte.

Dans l'éventualité où le bac des déchets ménagers et/ou le bac des emballages et papiers seraient trop petits, les habitants peuvent faire une demande auprès du syndicat Azur via le site internet pour obtenir un bac plus grand.

Retrouvez toutes les informations sur la collecte des déchets sur www.syndicat-azur.fr.

Le **syndicat Azur** assure au quotidien une mission de service public de gestion des déchets ménagers et assimilés (commerces, artisans) pour 4 communes : Argenteuil, Bezons, Corneilles-en-Parisis et la Frette-sur-Seine soit plus de 172 000 habitants. Il fournit les équipements de collecte aux habitants soit environ 100 000 bacs et 1000 bornes enterrées. Il gère la déchèterie accessible aux habitants du territoire qui leur permet de déposer des déchets spécifiques et cela 7 jours sur 7. Une fois collectés, le syndicat Azur traite les différents types de déchets afin de leur assurer une issue vertueuse. En complément, il sensibilise les habitants à la prévention et à la réduction des déchets, ainsi qu'au geste de tri. En 2025, le syndicat AZUR a collecté plus de 100 000 tonnes de déchets tous types confondus, et l'Unité de valorisation énergétique a fourni 102 000 MWh de chaleur et 48 000 MWh d'électricité.






Pour en savoir plus : <http://www.syndicat-azur.fr>

Contact Presse :

Claire HENNEBELLE, responsable communication syndicat Azur, claire.hennebelle@sivdazur.fr

Syndicat Azur, 2 rue du Chemin Vert 95100 Argenteuil
01.34.11.70.31.

www.syndicat-azur.fr

 [@Syndicat.Azur](https://www.facebook.com/SyndicatAzur) |  [@syndicat.azur](https://www.instagram.com/syndicat.azur) |  [@SyndicatAzur](https://twitter.com/SyndicatAzur) |  [@Syndicat Azur](https://www.youtube.com/SyndicatAzur)
 [@Azur - Syndicat mixte de collecte et valorisation des déchets](https://www.linkedin.com/company/SyndicatAzur)